

Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux Informations utiles et modalités de pré-inscription Année scolaire 2024/2025

Vous trouverez dans ce memento des informations sur les différents cours et cursus proposés par le conservatoire ainsi que des informations pratiques pour votre pré-inscription et/ou celle de votre enfant.

Nous vous remercions de lire attentivement ce document et, lors de la pré-inscription, de signaler dans le cadre prévu à cet effet, les pratiques artistiques antérieures et les souhaits de votre enfant.

Pour procéder à une pré-inscription en ligne, veuillez suivre la démarche suivante :

- Si vous êtes déjà inscrit et souhaitez inscrire un autre membre de votre famille, accédez à votre espace personnalisé Rhapsodie sur <https://bourglareine.rdl.fr> et connectez-vous avec votre identifiant et mot de passe

- Si vous n'avez jamais été inscrit, cliquez sur le lien <https://bourglareine.rdl.fr>
 - Cliquez dans la marge gauche sur [demande d'inscription]
 - Dans le formulaire qui s'affiche, indiquez les informations concernant la situation de l'élève (par exemple : informations liées à l'état civil, à la scolarité, aux responsables légaux : merci de bien vérifier les adresses mails...)
 - Choisissez vos trois vœux dans la liste déroulante et indiquez le niveau de l'élève
 - Dans le cadre vierge prévu à cet effet (partie inférieure du formulaire), précisez de manière synthétique les pratiques artistiques antérieures et les souhaits de votre enfant.

En cas de liste d'attente en instrument, indiquer si votre enfant souhaitera uniquement chorale ou chorale et FM.
 - Cliquez ensuite sur « Enregistrer la demande », vous recevrez un mail de confirmation

Nota Bene :

Si vous avez d'autres élèves à inscrire, reconnectez-vous avec l'identifiant et mot de passe reçus, procédez de la même façon pour chacun d'eux

INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique par Vallée Sud - Grand Paris. Elles ont pour seule finalité la gestion administrative et financière des élèves ainsi que l'établissement de statistiques. Elles sont destinées aux services du conservatoire.

Conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) UE n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et de portabilité.

Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au conservatoire ou par mail à dpo@valleesud.fr ou à l'adresse : le Délégué à la protection des données, 28, rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses. Dans tous les cas, vous pouvez vous adresser à la CNIL : www.cnil.fr ; 3 place Fontenoy, 75007 PARIS.

Pour en savoir plus : www.valleesud.fr rubrique RGPD.

Présentation des différents cours et cursus 2024/2025

Jardin et éveil

Le premier cours proposé au conservatoire est le cours de **jardin musical**. Il dure 45 minutes. L'inscription à ce cours est accessible **aux enfants scolarisés en moyenne section de maternelle en septembre 2024**. Les dossiers d'inscription sont traités par ordre d'arrivée (Jour et heure de connexion faisant foi sur le logiciel d'inscription).

Les cours d'éveil musical, d'éveil corporel et d'éveil musical et corporel sont accessibles aux enfants scolarisés en **grande section de maternelle en septembre 2024**. Ils durent 45 min.

Les dossiers d'inscription sont traités par ordre d'arrivée (Jour et heure de connexion faisant foi sur le logiciel d'inscription).

Les cours de jardin et d'éveil musical **ont lieu le mercredi**.

Le cours d'éveil corporel **a lieu le vendredi**

Le cours d'éveil corporel et musical **a lieu le samedi**.

À l'issue de l'année d'éveil, les élèves souhaitant poursuivre leur scolarité au Conservatoire doivent faire un choix entre un cursus musique ou cours d'initiation danse. Ils peuvent également s'inscrire uniquement en chorale.

Les différents Cycles

Le cursus s'organise en cycles :

- Le Cycle 1 correspond le plus souvent à l'école primaire (pour la danse, l'entrée en Cycle 1 est précédée de deux années d'Initiation),
- Le Cycle 2 correspond le plus souvent aux années collège,
- Le Cycle 3 correspond le plus souvent aux années lycée,
- Le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) conduit au Diplôme d'Études de Musique et valide une pratique artistique consolidée, autonome et éclairée.
- Le Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES) permet d'acquérir les connaissances et compétences d'un niveau suffisant pour prétendre à une poursuite d'études, notamment au niveau de l'enseignement supérieur.

Cursus musique

Un cursus musique comprend **3 disciplines obligatoires** :

- Un cours individuel d'instrument ou de chant lyrique
- Un cours de formation musicale,
- Un cours de pratique collective.

Le temps de cours dans chaque discipline dépend du niveau de l'élève. Par exemple, le temps de cours total d'un élève qui débute en piano est de 2h30 (soit 30 min en instrument + 1h15 en formation musicale + 45 min de chorale).

Formation musicale (lors de votre pré-inscription en ligne, merci de nous indiquer vos indisponibilités après l'école dans le cadre prévu à cet effet)

Les professeurs se réunissent au mois de juillet pour procéder à l'affectation des élèves en cours de formation musicale. Ils disposent des informations concernant les impossibilités que vous avez signalées lors de votre préinscription en ligne et tâchent d'en tenir compte. L'affectation en formation musicale vous sera alors indiquée par mail avant la rentrée scolaire avec les jours et horaires de cours des élèves.

Disciplines collectives

Les élèves inscrits en 1ère et 2ème année de formation musicale ont pour discipline collective le chant choral.

En fin de Cycle 1, en fonction de l'instrument, une pratique collective instrumentale peut être proposée. Si l'instrument ne le permet pas les élèves concernés poursuivent la chorale.

La chorale reste un cours ouvert à tous.

À partir du Cycle 2 instrumental un atelier jazz ou un atelier de musiques actuelles amplifiées peut être proposé en fonction des places disponibles.

Inscription débutant en instrument

Les élèves demandant une discipline instrumentale, se verront informés de leur intégration par e-mail en juillet 2024 ou à la rentrée au mois de septembre, ou seront placés en liste d'attente

Les élèves non débutants recevront une convocation avec le jour et l'horaire de convocation pour **un test instrumental qui se déroulera entre le 10 et 15 juin. Un test de formation musicale et chorale suivra en fonction du résultat du test instrumental.**

Listes d'attente en instrument

En cas d'indisponibilité dans une discipline instrumentale, des listes d'attente seront constituées en vue d'une affectation éventuelle en cours d'année. Il est conseillé aux familles de formuler deux vœux d'instruments. Ces listes d'attente ne sont pas reconduites d'une année sur l'autre mais sont traitées jusqu'à la fin du mois d'avril.

Location d'instrument

Les élèves débutants peuvent bénéficier de locations d'instruments auprès du Conservatoire. Ces locations sont payantes et soumises à la signature d'un contrat. Elles sont limitées à une année, renouvelable si aucune autre demande prioritaire n'est déposée.

L'association des **Amis du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux (ACBS)** dispose également d'un parc d'instruments à cordes destinés à être loués aux élèves débutants. Vous pouvez contacter les ACBS à l'adresse électronique suivante : amisduconservatoire@yahoo.fr

Cursus comédie musicale *

Ce cursus s'adresse à des enfants entre 9 et 12 ans qui formeront une troupe de 30 élèves.

Les cours auront lieu le samedi après-midi.

Ce cursus comprend 3 disciplines obligatoires :

- Chant choral
- Atelier chorégraphique
- Expression scénique

L'admission des élèves est conditionnée à un test d'entrée : des informations sur les modalités pratiques vous seront communiquées ultérieurement.

Filière voix*

Ce cursus voix s'adresse aux élèves à partir de 7 ans

Il regroupe 3 cours obligatoires :

- Chant choral
- Formation musicale
- Technique vocale

L'admission des élèves est conditionnée à un test d'entrée : des informations sur les modalités pratiques vous seront communiquées au mois de juillet.

***Ces cursus pourront se mettre en place sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves**

Cursus art dramatique

Initiation 1 pour les 11-12 ans

Ce cours d'initiation s'adresse aux adolescents de 11 et 12 ans qui souhaitent s'initier au théâtre. Le cours hebdomadaire dure 1h30 et se déroule le mercredi de 15h à 16h30.

Initiation pour les 13-14 ans

Ce cours d'initiation s'adresse aux adolescents de 13 et 14 ans qui souhaitent s'initier ou parfaire leur expression artistique. Le cours hebdomadaire dure 2h et se déroule le vendredi de 18h à 20h.

Cycle 1, 2 et 3

L'admission d'un nouvel élève dans un autre Cycle (à partir de 15 ans) est conditionnée par un test d'entrée et un entretien avec le professeur. La date et l'horaire de convocation au test d'entrée ainsi que l'admission vous seront communiqués par mail en juillet.

Initiation Adultes à partir de 18 ans

Ce cours d'initiation s'adresse aux adultes souhaitant s'immerger dans l'univers du théâtre. Il offre un cadre idéal pour développer sa créativité tout en bénéficiant de la formation d'un professionnel.

Le cours hebdomadaire dure 2h et se déroule le vendredi de 20h à 22h.

Cursus danse

Un cursus danse comprend :

- Des cours de danse classique ou **contemporaine*** en fonction de la discipline choisie,
- Des cours complémentaires associés obligatoires (musicalité du mouvement, AFCMD, FM danseurs...). L'affectation vous sera indiquée par mail avec l'horaire de cours de l'élève.
- Les séances d'ateliers ou de master classes programmées ponctuellement au cours de l'année (plus particulièrement pour les élèves de Cycle 2 et 3).

***Ce cursus pourra se mettre en place sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves**

AFCMD : Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé

Inscription nouvelle en danse

L'admission d'un nouvel élève en danse classique est conditionnée :

- Par un test d'aptitude quel que soit l'âge et le niveau (débutant ou non),
- Par le nombre de places disponibles dans les cours,
- Par la disponibilité des élèves le mercredi après-midi ou samedi matin pour suivre le cours de musicalité du mouvement, obligatoire, pendant 5 ans à partir du niveau Initiation 1

La date et l'horaire de convocation au test d'entrée vous seront communiqués par mail. Ce test aura lieu fin juin, début juillet. L'affectation vous sera indiquée à l'issue des tests avec les jours et horaires de cours.

Location d'instrument

Les élèves débutants peuvent bénéficier de locations d'instruments auprès du Conservatoire. Ces locations sont payantes et soumises à la signature d'un contrat. Elles sont limitées à une année, renouvelable si aucune autre demande prioritaire n'est déposée.

L'association des **Amis du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux (ACBS)** dispose également d'un parc d'instruments à cordes destinés à être loués aux élèves débutants. Vous pouvez contacter les ACBS à l'adresse électronique suivante : amisduconservatoire@yahoo.fr

Pièces à fournir pour toute inscription définitive

Ces pièces sont à fournir pour confirmation de votre inscription.

La grille tarifaire 2024/2025 sera affichée au conservatoire et publiée sur le site VSGP

<https://www.valleesud.fr/sites/default/files/media/downloads/GRILLE%20TARIFAIRES%20COBLR%202023-2024.pdf> et le blog du CRD

	Initiation / Jardin, Éveil	Cursus complets Cycles 1, 2 et 3	Parcours personnalisés	Activités spécifiques	Activités d'ensemble
Justificatif de domicile pour les habitants du territoire Vallée Sud-Grand Paris*	X	X	X	X	
Attestation CAF de paiement et de quotient familial	X	X	X		
Formulaire de modalités de paiement 2024-2025	X	X	X	X	X
Les 4 pages de l'avis d'imposition 2023 (revenus 2022)	X	X	X		
Si vous ne souhaitez pas communiquer vos revenus veuillez compléter et déposer le formulaire de « Non remise d'Avis d'Imposition » - (Facturation au TARIF PLAFOND du cursus suivi)	X	X	X		
Lettre de motivation			X		
Certificat médical pour l'année scolaire 2024/2025	X pour l'éveil corporel	X pour la danse	X pour l'atelier chorégraphique		
Attestation responsabilité civile sur toute l'année scolaire 24-25	X	X	X	X	X

* Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge, Sceaux

Le formulaire des modalités de paiement 2024-2025 qui se trouve sur le site VSGP et que vous devez imprimer, remplir et signer, comme toutes les autres pièces à fournir, sont à télécharger via l'Extranet. Sans ces dernières, le tarif maximum sera appliqué pour votre facturation.

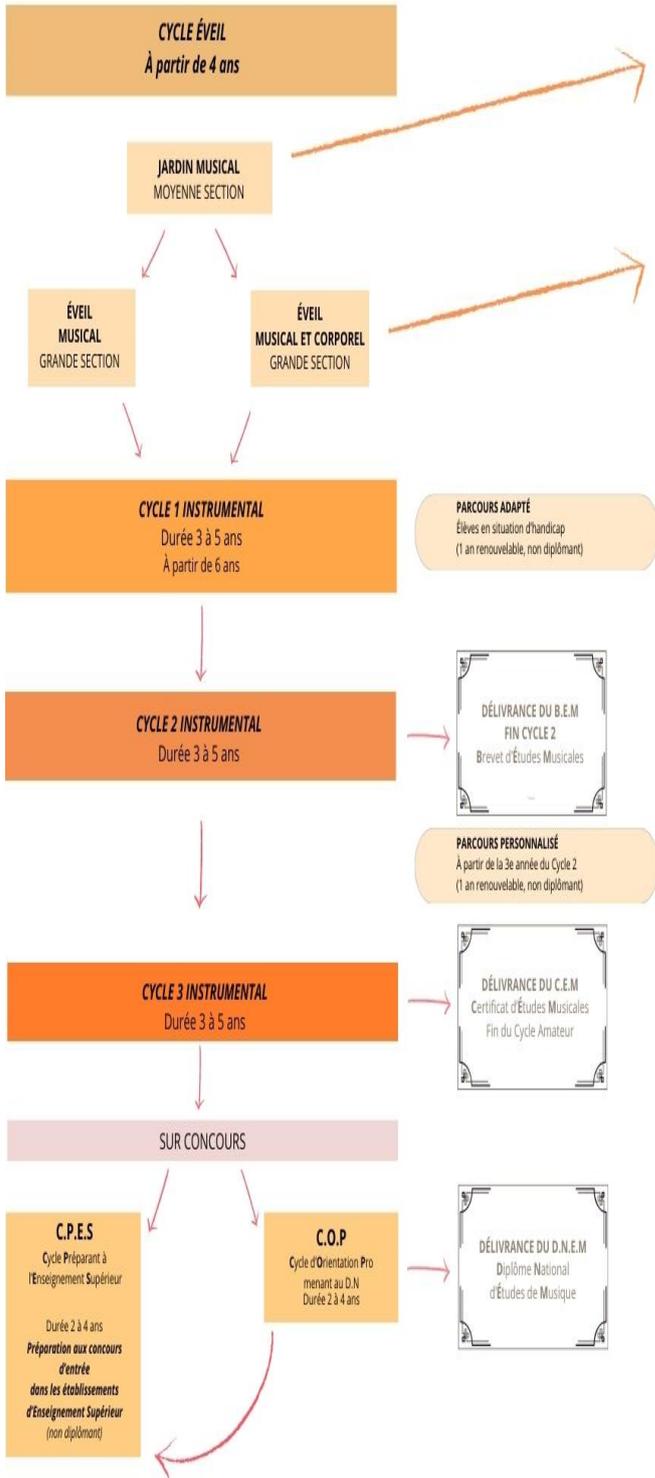
VSGP

CRD BOURG-LA-REINE/SCEAUX

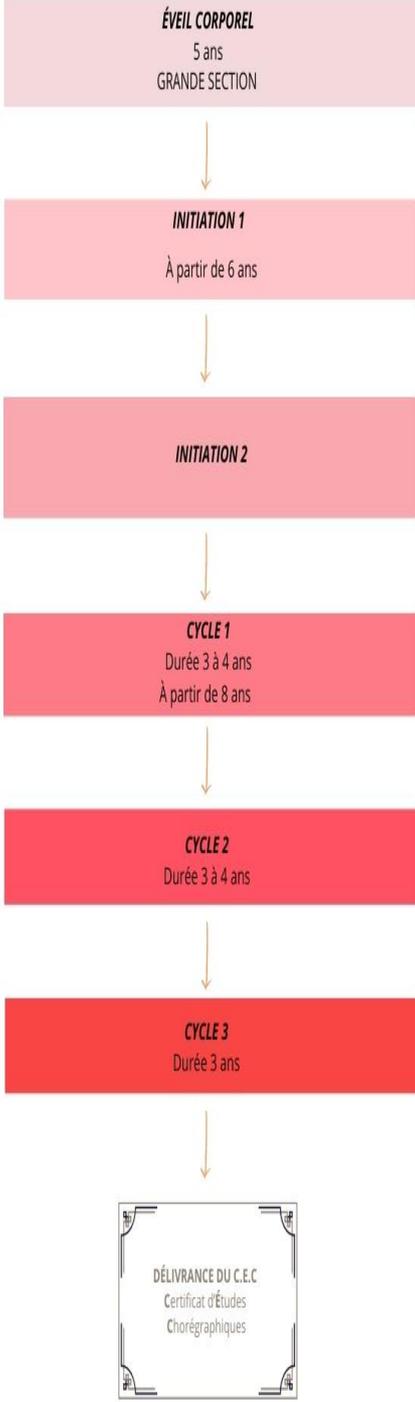
ORGANISATION DES ÉTUDES

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

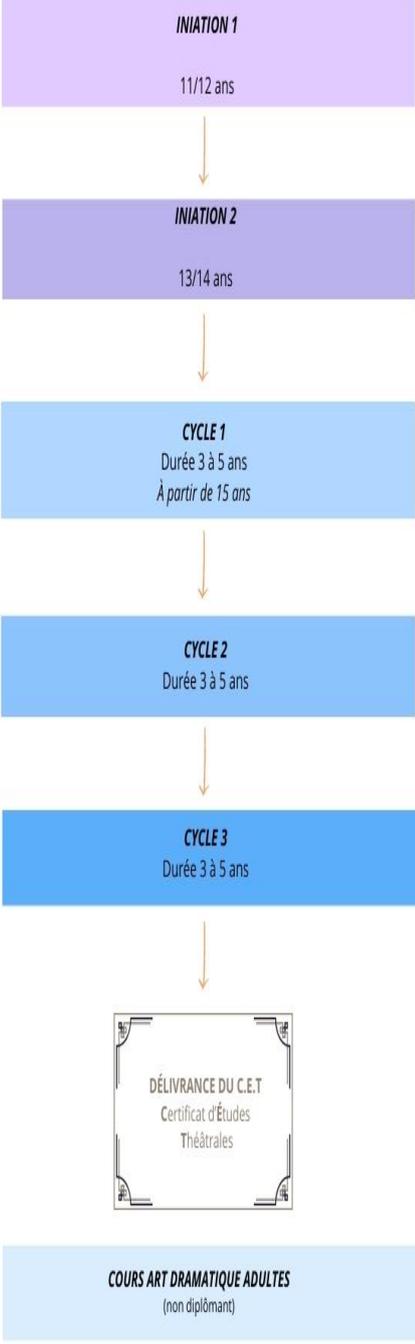
MUSIQUE



DANSE



ART DRAMATIQUE



Liste des disciplines

- Jardin musical (**moyenne section**)
 - Éveil musical (**grande section**)
 - Éveil musical et corporel (**grande section**)
 - Éveil corporel (**grande section**)

 - Alto
 - Violon
 - Violoncelle
 - Contrebasse

 - Basson
 - Hautbois
 - Flûte traversière
 - Clarinette
 - Saxophone

 - Cor
 - Trompette
 - Trombone
 - Tuba
 - Percussions
 - Harpe
 - Guitare
 - Piano
 - Piano jazz

 - Chant lyrique

 - Flûte à bec
 - Viole de gambe
 - Clavecin
 - Orgue
- Formation musicale
 - Analyse
 - Composition
 - Harmonie
 - Culture musicale
 - Histoire de la musique
 - Culture Jazz

 - Direction de chœur

 - Chorale
 - Comédie musicale*
 - Filière voix*
 - Orchestres
 - Atelier impro jazz
 - Atelier jazz
 - MAA (musiques actuelles et amplifiées)

 - Initiation Théâtre 11/12 ans
 - Initiation Théâtre 13/ 14 ans
 - Initiation Théâtre Adultes
 - Art Dramatique Cycle 1 2 ou 3

 - Danse Contemporaine*
 - Danse classique

***Ces cursus pourront se mettre en place sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves**